

Conseil de développement lucéen

Groupe de travail Loire 21 février 2017

Contributions des membres du groupe Loire

Contributions reçues : Bellevusienne (Jean-Michel Guiheneuf), Au bord du fleuve (François Colson, Geneviève Bernardot-Bergeot), Françoise Jolivet, Erwan Coignard, Christian Ploquin, Thierry Rozier, Maurice Liscouët, Michel Boissier, Josette Lebray, Michel Jouvét.

La Loire avec plus de 1020 kms est le plus long fleuve de France. Elle traverse 36 départements. Son bassin versant couvre 156 000km² soit 28% du territoire national.

En raison de son importance patrimoniale, écologique, touristique, économique et historique de nombreux grands acteurs se sont mobilisés pour mettre en œuvre un plan de gestion intégré sur l'ensemble du bassin. Ces acteurs sont regroupés dans un comité du bassin Loire Bretagne.

La Loire constitue un patrimoine auquel les lucéens-nes sont attachés. C'est un élément fort de l'attractivité lucéenne.

A Sainte Luce plusieurs orientations d'aménagement concernent directement la Loire. Elles se juxtaposent sans lisibilité et cohérence globale : plan local d'urbanisme (PLUM) et plan de déplacements urbains (PDU) métropolitain (Nantes Métropole), 30 orientations pour la Loire décidées par Nantes Métropole après le débat la Loire et nous, aménagement du pont de Bellevue (État) du seuil de Bellevue (Voie Navigable de France), protection du périmètre de protection des zones inondables (État), ...

Le CDL veut développer une approche transversale de ces différentes orientations d'aménagement pour en rechercher une lisibilité et une cohérence globale. Il propose de développer le débat citoyen pour que les lucéens-nes s'approprient ces orientations et en débattent.

Plusieurs des 30 orientations pour la Loire décidées par le conseil métropolitain du 15.12.2015 concernent directement la Loire à Sainte Luce notamment :

- Recréer les conditions d'accès à la Loire pour promouvoir les pratiques nautiques de loisir (01)
- Prolonger le parcours la « Loire à vélo » et le relier aux continuités cyclables (02)
- Améliorer les cheminements piétons pour faciliter l'accès à la Loire (03)
- Proposer des guinguettes et circuits touristiques pour animer les berges (04)
- Étudier la faisabilité d'une piscine en bord de Loire (05)
- Soutenir le fonctionnement d'équipements communaux proches des bords de Loire (06)
- Développer une offre de barging (11)
- Concevoir un programme de découverte, d'éducation et sensibilisation autour de la Loire (18)
- Mieux mailler le réseau vélo dans l'agglomération et dans la centralité urbaine (22)
- Optimiser les ouvrages de franchissement existants situés sur le périphérique (23)
- Créer de nouvelles navettes fluviales connectées au réseau de transport en commun (24)
- Créer des orientations d'aménagement et de programmation « Loire » dans le PLUM (28)

Cette contribution du groupe Loire du CDL regroupe, sans hiérarchisation et en respectant leurs diversités, l'ensemble des avis et propositions recueillies auprès de ses participants et regroupées autour de 10 grands thèmes :

- 1 Le fleuve et ses abords
- 2 Les accès de la Loire
- 3 Le village de Bellevue
- 4 La Loire : un espace d'activités diversifiées porteurs d'emploi
- 5 La Loire : un espace nature pour les Lucéens et de randonnées depuis sa source
- 6 La Loire : un espace écologique de biodiversité
- 7 L'aménagement du seuil de Bellevue et le périmètre de protection des zones inondables
L'impact de l'aménagement du pont de Bellevue
- 9 La nécessité d'une approche intercommunale et métropolitaine
- 10 La poursuite du débat citoyen

Les thèmes de 1 à 6 et 9 concernent plus directement les compétences de Nantes métropole et de la Municipalité de Sainte Luce. Les thèmes 7 et 8 concernent plus directement les compétences de l'État et de Voie Navigable de France. Le thème 10 traite de la poursuite du débat citoyen.

1 - Le fleuve et ses abords

➤ La Loire navigable

Rappel orientation métropolitaines 01 : Recréer les conditions d'accès à la Loire pour promouvoir les pratiques nautiques de loisirs

Nantes Métropole réalisera un inventaire des équipements disponibles pour la pratique nautique (ports de plaisance de Rezé-Trentemoult et Couëron, cales, pontons...) sur les 14 communes ligériennes. Cet état des lieux permettra d'acter un plan pluriannuel de rénovation et d'amélioration de l'offre, doté d'une enveloppe financière nouvelle dédiée. Les réalisations seront lancées à compter de 2018.

Il s'agira également par la suite de définir un plan de communication sur l'offre nautique, partagé avec les 24 communes de l'agglomération et à destination des pratiquants des activités nautiques de loisirs ou sportive.

Rappel orientation métropolitaine 24 : Créer de nouvelles navettes fluviales connectées au réseau de transport en commun

Dans l'ambition de poursuivre et d'amplifier l'usage de la Loire pour compléter le maillage du réseau de transport nous proposons d'élaborer d'ici 2017 un plan pluri-annuel de développement des navettes fluviales. Il s'agira à partir d'études de faisabilité de définir les conditions techniques d'implantation des pontons nécessaires, les aménagements des espaces publics permettant de faciliter l'accès aux navibus, et les programmations dans le temps afin d'accompagner les projets urbains majeurs des bords de Loire.

Plusieurs liaisons nouvelles peuvent ainsi s'envisager : entre Gare maritime et l'Ouest de l'Île de Nantes ; entre Gare maritime Trentemoult et le Bas-Chantenay ; ...

En parallèle, et dans la perspective d'améliorer la découverte du fleuve et de permettre à un plus grand nombre d'habitants et de visiteurs d'effectuer leurs déplacements de loisir par bateau, nous nous engageons à développer des partenariats et initier des projets de services touristiques par voie d'eau entre les communes ligériennes.

Une offre de navettes loisirs sera explorée vers l'aval (Saint-Herblain, Indre, Couëron) et vers l'amont (Saint-Sébastien sur-Loire, Mauves-sur-Loire). Dans ce cadre nous identifierons les besoins en équipements de pontons supplémentaires que nous réaliserons en accompagnement de ces projets.

Avis CDL

La Loire est un fleuve qui attire le public d'autant plus que les randonnées longent le fleuve avec le GR 3. La Loire est navigable à Nantes mais à Bellevue le niveau semble insuffisant.

Les ruisseaux délimitent les limites de la commune. À l'ouest avec l'Aubinière tandis que le Plessis Maillard à l'est est canalisé en partie le long de l'autoroute. Le ruisseau des Islettes est en partie canalisé et le ruisseau de Guette Loup délimite la commune côté Thouaré.

L'aménagement du seuil de Bellevue a surélevé le niveau de la Loire d'un mètre avec la création d'aménagements en amont (épi, terrons, durts) pour ralentir les écoulements.

En remontant le seuil d'un mètre on a pris un risque calculé : l'homme propose puis agit mais la nature décide ! Les experts se sont déjà trompés par le passé dans leurs calculs et le résultat a été contraire aux objectifs : donc méfiance, il ne faudrait pas que Bellevue soit inondé dans les années à venir comme avant. Le périmètre de protection des zones inondables doit être conservé à l'état (voir thèmes 7 et 8)

La pratique du canoë ou du kayak sur la Loire dans le secteur de Bellevue est à favoriser en facilitant l'accès à partir de la cale de Bellevue. C'est une activité qui suppose une bonne maîtrise sportive. Il serait souhaitable qu'il y ait un (voir deux) point d'ancrage ou d'accostage pour les petits bateaux ou des barques au niveau de Bellevue

La rénovation de la cale de Bellevue et l'aménagement d'ancrage d'accostage relèvent de l'orientation métropolitaine 01 (voir ci-dessus).

Une étude de faisabilité d'une navette fluviale desservant Sainte Luce serait intéressante à engager en s'appuyant sur l'orientation métropolitaine 24 (voir ci-dessus).

Le barging en amont de Nantes pourrait être développé.

Propositions CDL

- **Demander à Nantes Métropole de rénover la cale existante à Bellevue (orientation métropolitaine 01), notamment pour la pratique du canoë kayak.**
- **Demander à Nantes Métropole d'intégrer Sainte Luce dans l'étude d'une offre de navettes loisirs Saint-Sébastien-sur-Loire, Mauves-sur-Loire (orientations métropolitaines 24). Étudier la faisabilité d'une connexion avec les transports collectifs desservant le centre de ville de Nantes.**
- **Nantes métropole et Saint Nazaire veulent développer une offre de barging afin de transporter les déchets ou de colis industriels de l'aval vers Couëron. Étudier en complément une offre de barging similaire de l'amont vers Couëron.**
- **Développer une offre de croisière fluviale sur la Loire du type les bateaux de l'Erdre en s'appuyant sur l'existant (orientations métropolitaines 24)**

➤ L'entretien des bords de la Loire

Avis CDL

L'entretien des bords de Loire doit être permanent. Il pourrait être développé dans un cadre intercommunal (voir thème 9).

Quelle est « l'autorité » compétente dans le domaine de la réglementation sur les déchets ?

Du fait de sa moindre urbanisation, l'entretien des bords de Loire au village de Bellevue ne semble pas être une priorité et sur les rives il n'y a que peu d'intervention. La végétation vient souvent empiéter sur un chemin piétonnier de plus en plus dégradé.

L'entretien des rives avec leur débroussaillage et élagage est un facteur important de la mise en valeur du fleuve. Il faut en particulier soutenir les initiatives citoyennes pour l'entretien annuel des rives et des espaces piétonniers.

Le relèvement attendu de la ligne d'eau de la Loire devra être complété par le nettoyage des boires et autres bras secondaires dont celui qui sépare l'île Clémentine de la rive. De forts enjeux écologiques sont liés à ces améliorations.

Il faudra aussi que Nantes Métropole prenne résolument à bras le corps, les bords de Loire aux limites de Sainte Luce et de Nantes où les nombreuses pollutions sont inacceptables (dépôt sauvage, activités de mécanique sans équipement de rétention, brûlis, déversements dans la Loire, excréments...) : tous égaux devant la loi. C'est également une image déplorable de Nantes sur le circuit la Loire à vélo.

Propositions CDL

- **Soutenir et développer les initiatives citoyennes pour l'entretien des bords de la Loire**

- Développer des actions pédagogiques de sensibilisation et de suivi de la propreté des berges en y affectant pendant une année des jeunes en service civique
- Faire respecter la réglementation sur les déchets et constituer une brigade verte pour y veiller.

2 - Les accès à la Loire

➤ La sécurisation de la route des sables, de la rue des Roches et de la promenade de Bellevue ; le stationnement

Avis CDL

Les accès à Bellevue ne sont pas sécurisés. La promenade de Bellevue est de plus en plus utilisée comme voie de délestage par des automobilistes pour rejoindre le pont de Bellevue et la prairie de Mauves compte tenu de la saturation aux heures de pointes de la RD68. C'est à l'encontre d'une valorisation des bords de Loire comme lieu de promenade et de détente (voir thème 3).

L'ensemble des accès à la promenade de Bellevue devrait être sécurisés d'autant qu'ils sont également dangereux pour la Loire à vélo. Ces voies doivent être aménagées de manière à casser la vitesse et encourager les déplacements doux.

Le débouché de la D337 sur la promenade par la rue des Roches est particulièrement dangereux au niveau du carrefour. Un stop serait à prévoir à ce niveau. Il faut sécuriser la route des Sables qui est très dangereuse, notamment le long du pont de chemin de fer, sur toute sa longueur. Il en est de même de l'intersection de la promenade de Bellevue avec la rue des Roches.

La largeur de la chaussée route des Sables et rue des Roches pourrait permettre l'aménagement de bande cyclistes et piéton surélevées et sécurisées (voir aménagements rues Mazure et Nobilière).

À partir du centre-ville les accès aux bords de la Loire et au stade municipal sont mal indiqués et une signalétique est à développer.

Propositions CDL

- Sécuriser la vitesse de déplacements route des sables, rue des Roches et promenade de Bellevue : zone 30, mise en place d'écluses, ...
- Sécuriser l'intersection promenade de Bellevue-rue des Roches avec un rond-point giratoire, un feu clignotant, ...
- Mettre en place une signalétique de qualité pour indiquer les accès aux bords de la Loire et au stade municipal à partir du centre-ville
- Elargir le pont sous le chemin de fer (faisabilité à étudier) et faire un rond-point à l'intersection de la rue du Plessis Maillard et de la route des sables.
- Des circuits de déplacement doux sécurisés (piétons, vélos) Centre-ville-Loire

Rappel orientation métropolitaine 03 : Améliorer les cheminements piétons pour faciliter l'accès à la Loire

D'ici 2020, la métropole proposera sur l'ensemble des communes ligériennes une offre de cheminements « Loire à pied » harmonisée et jalonnée tout au long de l'itinéraire. Il s'agira dans un premier temps (2016-2017) de repérer l'offre existante, puis de l'harmoniser, de la compléter d'éventuelles réalisations nouvelles,

notamment des accès à la Loire et la création de points de vue. Une signalétique commune sera implantée sur ces parcours afin de mettre en valeur le patrimoine naturel et historique ainsi que l'offre d'activités de loisirs. Une enveloppe financière nouvelle sera dédiée à cette opération.

Rappel orientation métropolitaine 22 : Mieux mailler le réseau vélo dans l'agglomération et dans la centralité urbaine

Après avoir créé les aménagements vélos structurants nord-sud et est-ouest, Nantes Métropole poursuit le plan vélo afin de mieux mailler l'agglomération et la centralité. Dans ce cadre sera réalisé à court terme en appui du nouveau plan vélo, un schéma directeur de voies express vélo intercommunales. Ce schéma développera les liaisons vélos de part et d'autre de la Loire et se traduira par des premières réalisations avant 2020.

Avis CDL

Il existe un véritable engouement pour le fleuve.

D'après une enquête restituée en 2013 par le CID 74% de la population interrogée se rend aux bords de la Loire plusieurs fois par mois en grande majorité pour des loisirs (balades, vélo, moment en famille). Pour s'y rendre, la majorité des usagers utilise les transports doux.

Les accès aux bords de Loire ne sont développés que pour les véhicules (rue des Roches, route des Sables et rue de la Bournière). Favoriser les déplacements doux pour rejoindre la Loire des différents points de la commune est une priorité importante.

Il manque un accès déplacements doux sécurisé le long de la route des sables qui est très fréquenté aussi bien par les usagers du stade Philippe Porcher que pour ceux qui veulent accéder aux bords de Loire pour s'y promener ou encore tout simplement pour les habitants de Bellevue.

Il en est de même pour les accès déplacements doux sécurisés à partir du centre-ville vers Bellevue via la route de la Loire et la rue des Roches où les voitures roulent trop vite.

Une voie réservée (voir 2 ?) aux piétons et cyclistes s'impose route des sables ainsi que la mise en place de ralentisseurs de part et d'autre de la traversée du sentier qui mène de l'étang du Plessis au stade Philippe Porcher.

De même, une voie cyclable et piétonnière identifiée manque du côté du chemin de la Gironnière entre les quartiers situés à l'est de la commune (Illettes et Minais) et les bords de Loire.

Les écluses de la rue du Plessis-Maillard qui permettent de casser la vitesse sont dangereuses pour les vélos. Il serait facile de prévoir un passage vélo à droite de l'écluse.

La rue de la Loire dans sa partie haute offre aux cyclistes des flèches vertes bien effacées et à hauteur de Ligéria un bout de piste plus dangereux qu'efficace. Nous sommes loin d'une continuité cyclable !

Le sentier piétonnier qui longe la promenade de Bellevue qui est particulièrement dégradé est à rénover.

Sur la promenade de Bellevue, il faudrait une voie cycliste pour éviter que les cyclistes ne viennent sur le chemin piétonnier pour rechercher la sécurité.

Une promenade en poussant une personne en fauteuil roulant ou avec un jeune enfant en patinette, c'est un vrai sport et le risque d'entorse n'est pas négligeable ! On ne sait même pas si les cyclistes doivent être sur le chemin ou sur la route.

Le long de la promenade de Bellevue un ponton pourrait être aménagé de l'intersection avec la rue des Roches à celle de la rue des Sables comme ce qui existe le long de l'Erdre. Ceci permettrait de sécuriser des déplacements piétons et ouvrir la vue sur la Loire car la promenade de Bellevue constitue un « balcon » de grande qualité sur la Loire (proposition intégrée dans le thème 3 Bellevue). Ce ponton permettrait d'aller de Nantes à Thouaré sans emprunter de voies routières.

La réalisation d'un large axe goudronné de part et d'autre de Bellevue n'a pas été la meilleure réalisation de Nantes Métropole. Il aurait été possible de séparer piste cyclable et cheminement piétons avec du stabilisé pour les piétons.

Une attention particulière est à apporter au pont qui enjambe le seuil de l'Aubinière qui constitue un point de passage de l'itinéraire la Loire à vélo et où des dégâts importants ont été constatés.

Des zones de stationnement sont à prévoir le long de la promenade de Bellevue.

Faut-il séparer sur certains circuits les voies réservées aux cyclistes et celles aux piétons où notamment les enfants pourront circuler en toute sécurité ?

Pour accélérer le développement des déplacements doux il faut s'appuyer sur l'orientation 03 de Nantes Métropole qui s'engage à favoriser l'accès à la Loire par des cheminements doux.

En venant du centre-ville un randonneur ou un cycliste peuvent aisément rejoindre l'étendue Plessis pour emprunter un sentier pour traverser la route des Sables au passage à piétons qui est bien protégé et poursuivre le chemin qui rejoint les bords de Loire et se diriger ensuite soit vers Bellevue soit vers Thouaré.

Propositions CDL

- **Créer 2 ou 3 pistes cyclables continues entre le centre-ville et la Loire en prévoyant des connexions avec le nord de la commune : par exemple un axe nord-sud du collège à la Loire et des Islettes à la Loire**
- **Créer le long de la route des sables un circuit sécurisé de déplacement piétons-vélos, notamment pour sécuriser l'accès au stade Philippe Porcher. Élargir la route des sables en comblant les fossés pour aménager des circuits piétons-vélos.**
- **Rénover et sécuriser circuits de déplacement doux le long de la promenade de Bellevue (voir thèmes 3, 4, 5 et 6)**
- **Créer le long de la promenade de Bellevue un ponton piétonnier comme cela existe le long des rives de l'Erdre (voir thèmes 3)**
- **Participer au développement d'un schéma directeur de voies expressives vélo intercommunales (voir orientation métropolitaine 22) et à la création d'un circuit de cheminements « la Loire à pied » (voir orientation métropolitaine 03)**

➤ Les transports collectifs.

- **Revoir les cadences bus pour Bellevue car nombre d'habitants, collégiens et lycéens font la route à pied sur des routes sans trottoir (rue de la Loire et route des sables) et mal sécurisés. Demander à Nantes Métropole et à la TAN que le terminus soit à Bellevue au lieu du Chassay ou proposer une offre de navette entre Chassay et Bellevue (compétence communale ?)**

3 - Le village de Bellevue

➤ L'histoire et le patrimoine

Avis CDL

Le village de Bellevue est une composante historique de Sainte Luce qui a évolué avec le temps. Sa dimension patrimoniale mérite d'être reconnue et valorisée auprès des Lucéens-nes.

Initialement l'origine du village de Bellevue remonte à l'implantation 1851 au lieu-dit du Petit Plessis d'une gare de chemin de fer de Nantes à Paris. Petit à petit les ouvriers des usines nantaises ont pris l'habitude de venir à Sainte Luce le dimanche en prenant le « train des pêcheurs » puis ils achetèrent des petits lopins de terre pour y construire des maisonnettes en bois avec leur soubassement sur pilotis et leurs balustrades. Il reste encore quelque maison de loisirs de vacances ou de pêcheurs souvent transformés en maison d'habitation de l'année.

Dans les années 1990 la promenade de Bellevue fut aménagée donnant aux bords de la Loire un nouvel attrait pour les promeneurs et randonneurs. La promenade de Bellevue qui constitue un vrai « balcon à 180° » sur la Loire est à préserver et à améliorer.

Le manoir de Bellevue qui appartient à la commune a été construit en 1835. Il fait partie du patrimoine communal mais il faut l'entretenir.

À l'origine les terres du manoir de Bellevue s'étendaient sur près d'un kilomètre en bordure de la Loire et comprenait une ferme. La propriété a été rachetée en 1981 par la commune de Sainte Luce pour y installer un centre de loisirs.

Le Manoir est un lieu important à valoriser. Les besoins de stationnement doivent être intégrés dans une rénovation de ce lieu pour lui donner une nouvelle dynamique. Le développement de location de salles pour événements privés (familiaux, entreprises) ou associatifs avec des prestations de qualité est à étudier.

À terme les activités périscolaires sont amenées être transférées dans les écoles lucéennes notamment à la Reinetière.

Le manoir du Grand Plessis qui remonterait au XVe siècle est actuellement la propriété du restaurant Bénéreau. Son caractère patrimonial est à conserver.

Des panneaux existent qui relatent certaines péripéties du village mais ils ne sont pas suffisamment mis en valeur.

Un circuit de promenade avec panneaux d'information et photos dans différents endroits retraçant l'histoire de Bellevue est à développer.

Il faudrait développer une communication ludique pour expliquer l'histoire des premières maisons en bois qui étaient des maisons de villégiatures avant de devenir des maisons d'habitation.

La mise en valeur du patrimoine de Bellevue répondrait aux attentes exprimées lors de l'enquête réalisée auprès de 452 personnes par le CID et restituée en 2013. 7 personnes sur 10 souhaitaient une valorisation patrimoniale et environnementale des bords de la Loire.

En 1982 les crues de la Loire ont marqué en février et en décembre le village de Bellevue.

Quel équilibre trouver entre un objectif d'animation de Bellevue et celui de garder une promenade plus naturelle ou « authentique » avec simplement des aménagements pour sécuriser les déplacements ?

Un transport fluvial (bateau barge) de Bellevue vers le quai de la fosse avec un ticket bus est-il envisageable ?

L'impact des aménagements projetés pour le seuil et le pont de Bellevue sont à étudier que ce soit pour les nuisances sonores, déjà très fortes aujourd'hui ou pour les risques d'inondations (voir thèmes 7 et 8).

Voir aussi avis et propositions des thèmes 1 pour l'entretien du village de Bellevue, 2 pour les accès à la Loire, 4 pour les activités économiques et associatives, 5 pour l'espace nature et de randonnées et 6 pour les zones naturelles à protéger.

Propositions CDL

▪ **Créer un parcours pédestre pour découvrir le village et son histoire (avec des points explicatifs sur l'histoire, le fonctionnement, l'évolution et les péripéties du village)**

▪ **Aménager le long de la promenade de Bellevue, de l'intersection rue des Roches à l'intersection rue des Sables, un ponton piétonnier comme ce qui existe long de l'Erdre Ceci permettrait de**

sécuriser des déplacements piétons et ouvrir la vue sur la Loire car la promenade de Bellevue constitue un « balcon » de grande qualité sur la Loire (proposition intégrée dans le thème 3 Bellevue.

Ce ponton permettrait d'aller de Nantes à Thouaré sans emprunter de voies routières.

▪ **Rénover mettre en valeur le manoir de Bellevue (voir aussi thème 4 pour les activités économiques et associatives). L'ouvrir à des manifestations associatives (séminaire, assemblée générale...), économiques (chambre d'hôtes, local pour développer un commerce de proximité), festives (mariage, anniversaire, ...).**

➤ L'urbanisation

Avis CDL

La prochaine réglementation de l'urbanisme dans le cadre du futur PLUM doit préserver la qualité des formes de l'urbanisme existantes du village de Bellevue qui est difficilement compatible avec la construction d'immeubles.

Même si la population s'est diversifiée, l'esprit village est très présent avec le concours actif des associations. Il doit être préservé pour aussi favoriser l'attrait touristique et détente de Bellevue.

Le village de Bellevue doit pouvoir accueillir des ménages à revenus modestes avec une offre de logements à caractère social. C'est aussi un besoin pour permettre à de jeunes du village de Bellevue de pouvoir continuer à y habiter.

Un enfouissement des réseaux pourrait contribuer au charme du village

Voir aussi avis et propositions du thème 2 pour les accès aux bords de Loire.

Propositions CDL

- **Étudier la réglementation de l'urbanisme du futur PLUM qui s'appliquera au village de Bellevue pour veiller au respect de la qualité des formes actuelles de l'urbanisme. La comparer à la réglementation actuelle en zone UCp.**
- **Étudier le développement à Bellevue une offre d'habitat à caractère social en direction de ménages à revenus modestes ou de jeunes du village de Bellevue qui souhaitent continuer à y habiter.**

4 - La Loire : un espace d'activités économiques et associatives diversifiées, porteurs d'emploi, à faire connaître et à valoriser

Avis CDL

La réflexion sur les bords de Loire à Sainte Luce ne se limite pas à une approche portant sur les zones naturelles. Les bords de la Loire constituent un espace d'activités économiques et associatives diversifiées porteurs d'emploi à faire connaître et à valoriser auprès des Lucéens-nes. Il faut veiller à la pérennité de ces activités qui, avec le village de Bellevue, contribuent à développer une réelle mixité fonctionnelle.

Au début du XXe siècle les maraîchers nantais nouvellement installés sur Sainte Luce utilisaient le sable de Loire pour l'allègement de leurs tenues maraîchères. Ils le sortaient par eux-mêmes et le transportaient à l'aide de tombereaux tirés par des chevaux.

En 1957 une trémie à sable fut implanté sur la cale de Bellevue où se trouve actuellement la buvette. Dans les années 65 deux autres sablières furent installés en amont après l'île Clémentine.

Après l'interdiction de l'extraction du sable en Loire à partir des années 80 le sable était extrait en mer près de Noirmoutier. Le bateau le « grand Charles » alimentait alors la sablière de Sainte Luce.

Les activités économiques ce sont aujourd'hui 3 restaurants, des entreprises artisanales (Naturelec rue du cap Hornier, Solibois allée Robert Cheval, Bati solaire concept allée de la corvette), une entreprise arboricole « les vergers de Bellevue », un pêcheur professionnel, une buvette, un camping Belle Rivière, un centre équestre, une entreprise de fourniture de gravats et de sable. Les métiers de l'agriculture et de la pêche sont indissociables de l'histoire de Bellevue.

Les politiques publiques à conduire, notamment d'urbanisme, doivent rechercher la pérennité économique de ces activités.

Une attention particulière est à apporter au devenir du camping Belle Rivière qui est une étape importante pour les randonneurs de la Loire à vélo. C'est un atout touristique important pour la commune. C'est sur la rive nord de la Loire (et sud ?) le seul camping existant le long de la Loire dans la métropole nantaise.

Il semble anormal que le camping ne soit pas autorisé à faire les aménagements adaptés pour l'accueil des vélos en raison des règles d'urbanisme.

La commune pourrait aider la propriétaire actuelle du terrain de camping pour trouver un repreneur avec des capacités financières suffisantes pour l'entretenir et en améliorer les aménagements. Ce camping qui doit être conservé à une réelle capacité de développement dans les années à venir. La pêche est un métier très dur qui est à encourager en luttant contre la pêche illicite.

Le service de soins à domicile pour personnes âgées est appelé à se développer.

Un éclairage des restaurants le long de la Loire permettrait d'en conserver l'ambiance des années guinguette.

Sur la rive sud de la Loire la gastronomie s'est développée avec le « maître » du beurre blanc du restaurant Clémence à Saint Julien de Concelles.

Les associations autour de la Loire sont actives. Il faut continuer à les encourager, notamment celles de Bellevue qui contribuent fortement à l'animation du village.

Le stade municipal actuel est à conserver et à entretenir bien qu'il soit implanté dans une zone humide.

Le stationnement sur le terrain de radio modélisme doit être réservé à ses usagers qui doivent pouvoir y accéder en permanence

Propositions CDL

- **S'assurer de la prise en compte de la dimension économique des activités actuelles dans le cadre de la future réglementation de l'urbanisme du PLUM, notamment pour le camping Belle Rivière et l'implantation d'une future guinguette.**
- **Rechercher la pérennité des activités présentes aux abords de Loire en étudiant la faisabilité d'une intervention communale ou métropolitaine pour sauvegarder une activité existante, par exemple en l'absence de repreneur.**
- **Veiller, à l'occasion de la future réglementation du PLUM, à la capacité de réaliser au camping de Belle Rivière des aménagements pour l'accueil des usagers, notamment pour les cyclistes.**
- **Étudier, avec les producteurs concernés, la faisabilité d'un projet alimentaire de proximité locale entre les producteurs lucéens (pêcheurs, éleveurs, maraichers) pour développer une offre de proximité auprès des Lucéens ou en direction des écoles**
- **Sécuriser les stationnements du terrain de radio-modélisme pour ses usagers**

5 - Enjeu Loire : un espace « nature de proximité » pour les Lucéens et + ; un espace de randonnées de sa source à son estuaire ; le voyage à Nantes

Rappel orientation métropolitaine 04 : Proposer des guinguettes et circuits touristiques pour animer les berges

Dès 2016, Nantes Métropole et le Voyage à Nantes vont installer plusieurs guinguettes sur l'île de Nantes dans le cadre de l'aménagement des quais Hoche/Doumergue/Rhuys ainsi que sur les communes de Mauves/Thouaré/Sainte-Luce/Saint-Sébastien-sur-Loire.

Un projet de pêcherie est également programmé dans le cadre de l'aménagement des quais Hoche/Doumergue/Rhuys et la métropole prévoit d'étudier la faisabilité d'un camping insolite à Rezé d'ici 2020.

Un vaste projet d'aménagement des quais Hoche, Doumergue et Rhuys, sur l'Île de Nantes. Au programme : jardins, transats, parcours sportifs, guinguette et même une pêcherie avec un grand filet pour faire la sieste ! De nouveaux circuits touristiques en bord de Loire sont également à l'étude, en particulier sur les communes de Basse-Goulaine et d'Indre (Chapelle-forerie d'Indret).

Rappel orientation métropolitaine 05 : Étudier la faisabilité d'une piscine en bord de Loire

Une étude de faisabilité, programmée en 2020, d'une piscine au bord du fleuve sera réalisée afin de développer l'offre de pratiques sportives et de loisirs déjà existante en bord de Loire.

Rappel orientation métropolitaine 06 : Soutenir le fonctionnement d'équipements communaux proches des bords de Loire

Plusieurs sites communaux concourent déjà à l'animation des bords de Loire: le site de la Roche Ballue à Bouguenais, le Château du Pé à Saint-Jean de Boiseau, la Gerbetière, maison Audubon de Couëron, l'Île Clémentine à Sainte-Luce sur Loire et le canal de La Martinière au Pellerin. Dès 2016, Nantes Métropole va participer à leur fonctionnement en soutenant financièrement les communes qui en assurent l'ouverture

Rappel orientation métropolitaine 02 : Prolonger le parcours de la « Loire à vélo » et le relier aux continuités cyclables ; développer les randonnées la Loire à pied

Nantes Métropole va poursuivre l'aménagement du parcours de la « Loire à vélo » sur son territoire. D'ici 2017, la réalisation de 4 nouveaux tronçons va être engagée : portion allant de Pirmil au Pont des Trois continents à Rezé, secteur du Port à Bois, entre Trentemoult et Bouguenais bourg, accès au bac d'Indre par la RD 368 à Saint Jean de Boiseau ainsi que la rue des Usines sur le Bas-Chantenay. Dès ce mandat, le parcours sud depuis Saint-Sébastien-sur-Loire (Boulevard des Pas Enchantés) vers Rezé sera inscrit et jalonné dans le parcours Loire à vélo, et les aménagements complémentaires nécessaires seront étudiés.

Des continuités cyclables reliant au parcours « Loire à vélo » seront également réalisées. Enfin, l'offre vélo touristique métropolitaine sera rendue plus visible au plan national grâce à un partenariat avec France vélo tourisme.

D'ici 2020, la métropole proposera une offre de cheminements « Loire à pied » sur l'ensemble des communes ligériennes. Il s'agira de repérer l'offre existante, puis de la compléter d'éventuelles réalisations nouvelles, offrant des accès aux berges ou des points de vue sur la Loire. Une signalétique commune sera implantée sur ces parcours afin de mettre en valeur le patrimoine naturel et historique ainsi que l'offre d'activités de loisirs. Ce projet intègre l'élaboration de parcours piétons et de stations jardins sur les communes du Pellerin, Saint-Jean-de-Boiseau, La Montagne, Indre et Bouguenais

Avis CDL

➤ Un espace convivial de proximité pour les Lucéens et +

La Loire constitue un espace « nature de proximité » pour les Lucéens et au-delà les Nantais. C'est aussi à Sainte Luce une étape importante pour la randonnée la Loire à vélo de sa source à son estuaire.

Il existe un véritable engouement pour le fleuve ainsi qu'une attente de sa valorisation.

74% des personnes interrogées lors de l'enquête réalisée par le CID indiquent se rendre aux bords de la Loire plusieurs fois par mois. 7 personnes sur 10 souhaitent une valorisation des bords de Loire par le patrimoine et l'environnement.

Les plus de 65 ans fréquentent souvent les bords de Loire. Les nouveaux Lucéens-nes depuis moins de 3 ans fréquentent très peu les rives du Sud Loire.

2 grandes conclusions ressortent de cette enquête.

La fréquentation repose sur 3 motivations essentielles : promenade en famille, vélo et randonnée.

Les attentes convergent fortement, quelle que soit la commune de résidence, et portent sur le développement d'activités patrimoniales et environnementales.

Les autres attentes concernent les activités sportives et culturelles, les jeux pour enfants, les parcours de santé, les activités nautiques et l'organisation de manifestations culturelles.

Il est indispensable d'améliorer et de compléter l'existant en matière d'aménagement de circuits pédestres et vélos (**voir thème 2 Les accès de la Loire et orientation métropolitaine 18**).

Il est important de créer de nouveaux panneaux d'information sur l'histoire et la biodiversité locale ainsi que sur la nécessité de préserver les milieux traversés (**voir thème 6 La Loire un espace de biodiversité**).

➤ La Loire à vélo et La Loire à pied

Il serait utile relier le circuit Loire à vélo aux continuités cyclables existantes (**voir orientation métropolitaine 2**)

La pérennité du devenir du camping Belle Rivière est à assurer car c'est un équipement important sur l'itinéraire la Loire à vélo.

Le développement d'un circuit métropolitain la Loire à pied (**voir orientation métropolitaine 2**) est une opportunité intéressante à saisir par Sainte Luce.

➤ L'île clémentine et le développement d'activités santé bien-être (**voir aussi thème 6 la Loire et les espaces naturels**)

Sainte Luce a une réelle opportunité, en s'appuyant sur les orientations de Nantes métropole, pour valoriser l'île Clémentine (**voir thème 4 la Loire un espace d'activités diversifiées et thème 5 la Loire un espace de proximité pour les Lucéens-nes**)

L'île Clémentine doit garder son côté nature et sauvage, avec un circuit donnant les noms des arbres et des végétaux. Il serait utile de garder une partie sans accès au public pour préserver les espèces protégées de la faune et de la flore. Il sera utile de veiller dans les propositions du voyage à Nantes d'être attentif au respect de ce caractère nature.

L'île Clémentine est un lieu idéal pour le développement d'activités santé bien-être en lien avec les associations lucéennes concernées (Pieds Rieurs, RCN, CLEMENTINE, ...) : des jeux pour les enfants et adultes ; un parcours de santé ; ... Il doit néanmoins s'agir d'équipements légers s'intégrant à la nature à l'inverse d'un parc de loisirs.

Un parcours santé pourrait également être étudié de l'emplacement de la buvette actuelle jusqu'à l'ancien emplacement de dragage des sables de Loire.

➤ Le voyage à Nantes

Pour Sainte Luce, le Voyage à Nantes (**voir orientation métropolitaine 04**) est une opportunité intéressante à saisir pour donner une nouvelle résonance et attractivité aux bords de Loire à Sainte Luce préservés en partie de l'urbanisation croissante de la Métropole.

Les animations type guinguette, fête de la Loire, Loire à vélo, circuits de randonnée permettront de mieux faire connaître les bords de Loire à Sainte Luce.
L'organisation d'une rencontre avec l'autre rive sur la Loire serait à étudier.

Quel est le concept guinguette pour Nantes métropole ? Une guinguette ouverte toute l'année ou seulement pendant la durée du voyage à Nantes ?

La réalisation d'un ponton piétonnier le long de la promenade de Bellevue (voir thème 3) au-delà de sécuriser les déplacements à pied ouvrirait un balcon fabuleux à 180° sur la Loire.

Dans ce cadre la valorisation touristique de la promenade de Bellevue est à développer tout en préservant l'authenticité du village (**voir thème 3 Le village de Bellevue**).

Propositions CDL :

Les déplacements piétons-cyclistes sont à développer avec des accès sécurisés (voir thème 3 Les accès à la Loire)

- **Étudier la faisabilité et la localisation d'une piscine aux bords de Loire à Saint Luce : ce serait un facteur d'attractivité pour la commune (voir orientation métropolitaine 05).**
- **Pérenniser une guinguette lucéenne (voir orientation métropolitaine 04) en s'appuyant sur les réalisations existantes.**
- **Demander à Nantes Métropole (voir orientation métropolitaine 06) de soutenir la réalisation et le fonctionnement d'équipements communaux ou métropolitains des bords de la Loire : Manoir de Bellevue, île Clémentine, guinguette, équipements du camping Belle Rivière, ponton piétonnier le long de la balade de Bellevue, ...**
- **S'impliquer résolument (orientation métropolitaine 18) dans le projet de Nantes Métropole de concevoir un programme de découverte, d'éducation et sensibilisation autour de la Loire ; y faire valoir les atouts lucéens**
- **Étudier l'aménagement d'une zone de pêche à Sainte Luce (voir orientation métropolitaines 04)**
- **Organiser une grande manifestation à la fin du printemps pour mettre en valeur les atouts des bords de Loire à Sainte Luce, y compris dans leur dimension économique et associative**
- **S'impliquer dans l'organisation de la fête nautique triennale de 2019 (voir thème la Loire et les zones naturelles et orientation métropolitaine 18) qui pourrait être l'occasion de mettre en valeur la commune de Sainte Luce et le village de Bellevue.**

6 - La Loire et les zones naturelles : un espace écologique de biodiversité à protéger

Rappel orientation métropolitaine 18 : Concevoir un programme de découverte, d'éducation et sensibilisation autour de la Loire

Nantes Métropole engagera dès 2016 la conception de ce programme pour les scolaires et habitants de l'estuaire, en partenariat avec les acteurs estuariens compétents : Ecopole, Estuarium, le centre

Avis CDL

La Loire et ses zones naturelles, à la fois corridor et réservoir de biodiversité, constituent un espace écologique mais aussi patrimoniale à protéger et à valoriser.
Il faut respecter la biodiversité des terrains qui longent le GR 3 long de 1243 km de sa source à son estuaire.

L'étude réalisée par le CID en 2013 met en évidence de fortes attentes pour une meilleure connaissance du patrimoine environnemental.

On ne protège bien que ce que l'on connaît, d'où l'intérêt de panneaux explicatifs : connaissance du patrimoine naturel (paysages, faune, flore, zones humides, ...), valorisation des îles de Loire, réalisation d'un observatoire des oiseaux, création de sentiers de randonnées et de découvertes avec des balisages pédagogiques actualisés s'intégrant dans la nature sans la défigurer, préservation des prairies où fleurissent les fritillaires et les orchidées,... (voir thème 5 la Loire un espace nature de proximité).

Le lieu d'implantation d'un observatoire ornithologique est à déterminer en relation avec les associations compétentes.

L'île Clémentine était à l'origine destinée à des activités agricoles de bois, de foin et d'osier. La commune en fit l'acquisition en deux temps, d'abord en 1973 puis enfin en 1986. L'île Clémentine est aujourd'hui bien aménagée.

Elle peut être en partie inondée. Elle contient des peupliers noirs, des angéliques des estuaires, des orchidées des fritillaires qui sont à protéger.

On peut y croiser des renards, des lièvres, des lapins, des bus, des passereaux des canards, ...

Le long des routes et des sentiers de randonnées des passages pour la petite faune sont à prévoir.

L'impact des aménagements projetés pour le pont et le seuil de Bellevue peuvent avoir un impact important sur les zones naturelles et la vie du fleuve. Ces impacts doivent être pris en compte dans les études préliminaires à réaliser. En particulier l'accroissement des nuisances liées à l'augmentation du trafic sur le pont de Bellevue sont à étudier.

Des mesures pour préserver la biodiversité et la qualité de l'eau sont des priorités essentielles bien au-delà des 24 communes de Nantes Métropole.

Il serait utile d'avoir plus d'informations sur les zones de protection déjà existante en questionnement le conservatoire de la faune et de la flore des Pays de la Loire.

Propositions CDL

- **Mettre en « récit » les atouts patrimoniaux et environnementaux en y développant des activités**
 - **patrimoniales avec des visites guidées et des panneaux découvertes à développer ou à rénover (connaissance de l'histoire locale, valorisation du patrimoine architectural et industriel, découverte des productions et de la gastronomie locale,...)**
 - **environnementales : paysages, faune, flore, zones humides, valorisation des îles de Loire, aménagements de zones d'observation écologique avec la création d'un centre d'observation des oiseaux, développement des sentiers de randonnées avec des balisages actualisés et pédagogiques « racontant » la biodiversité**
- **Faire découvrir aux enfants des écoles lucéennes les atouts des bords de Loire, de sa faune et de sa flore. A étendre aux élèves des collèges et lycées ?**
- **S'impliquer dans l'élaboration de l'application numérique « connaissance de la Loire » décidée par Nantes métropole (voir orientation métropolitaine 07)**

7 - L'aménagement du seuil de Bellevue et le périmètre de protection des zones inondables

Informations VNF, DREAL et GIP Loire estuaire

Les travaux prévus à Bellevue s'inscrivent dans le cadre du Contrat pour la Loire et ses Annexes financés par l'agence de l'eau Loire Bretagne, la région des Pays de la Loire, Voie Navigable de France (VNF) et les maîtres d'ouvrage (Nantes métropole et autres établissements publics de coopération intercommunale, communes

Au point de départ de ces travaux il a été constaté une dégradation du lit de la Loire avec son approfondissement dans le bras principal avec l'abaissement concomitant des niveaux d'eau. Cette dégradation repose sur l'arasement des seuils et des épis, l'extraction du sable.

Le programme de travaux entre 2015-2020 a comme périmètre le lit de la Loire entre Montsoreau et Nantes. Il a pour objet un programme de restauration et de rééquilibrage morphologique du lit de la Loire en réduisant la pente du lit du fleuve et en augmentant ses zones de débatement latéral.

Les principales actions qui sont sous maîtrise d'ouvrage portent sur 3 secteurs :

- entre Montjean - Saint-Florent pour libérer le sable piégé entre les épis : reprise des seuils du Fresne-sur-Loire ; aménagement des épis (arasement, raccourcissement)
- entre Ancenis - Oudon pour libérer le sable piégé entre les épis : rééquilibrage des débits entre les bras : réouverture du bras de l'île Neuve Macrière; aménagement des épis (arasement, raccourcissement) ; éventuellement réengrèvement du bras principal
- Bellevue pour favoriser le piégeage du sable et ralentir les écoulements en amont : création d'un aménagement (épis, tenons, duits)

VNF a arrêté un calendrier prévisionnel de ses interventions : 2016 études préliminaires ; 2017 avant-projet (définition des scénarios et choix d'un scénario) ; 2018 validation du projet et marché de travaux ; 2019-2020 démarrage des travaux.

Pour Bellevue, 4 scénarios d'aménagements font l'objet d'une modélisation physique et mathématique. Le scénario qui répondra le mieux aux différents critères (objectifs, impacts) sera privilégié.

À noter que le GIP Loire Estuaire ne constate plus depuis une quinzaine d'année une poursuite de l'incision du lit de la Loire, et les données gérées par le DREAL montrent sur cette période une stabilité, voire une élévation des niveaux d'eau.

C'est probablement dû à l'arrêt des extractions de sable et des approfondissements mais aussi pour une part inconnue aux opérations expérimentales menées par VNF (seuil du Fresnes, aménagement des épis). Le GIP Loire Estuaire souhaite que les choix d'intervention intègrent ces nouveaux constats.

Informations Thierry Rozier (CDL) d'après une contribution de Jean-Pierre Branchereau remise au conseil de développement de Nantes métropole « Retour sur l'inondabilité de l'île de Nantes »

Les différentes activités anthropiques du 19 et 20^{ème} siècle ont contribué à l'abaissement de la ligne d'eau et sur la deuxième partie du 20^{ème} siècle : 1m à Saumur et 3-4m entre Ancenis et Nantes.

Ce qui a eu certainement pour effet avantageux de diminuer le risque d'inondation aux abords de Loire.

D'autres conséquences ont pu être relevées par l'agence de l'eau Loire Bretagne ainsi que le Comité pour la Loire de Demain (CLD) : fragmentation des milieux et perturbation des habitats aquatiques et des continuités écologiques ; accentuation des étiages sévères ; perturbation de la thermie de l'eau ; perturbation du réseau de zone humide et des corridors.

Enfin l'urbanisation s'est considérablement développée avec une augmentation importante du nombre de personnes résidents en zones inondable (+ de 300 000 personnes pour la Loire moyenne entre Nevers et Angers).

Les aménagements effectués sur la Loire et l'abaissement de la ligne d'eau ne constituent toutefois pas une protection absolue des abords de Loire qui restent inondables. C'est un aléa aujourd'hui moins élevé mais avec des enjeux tout aussi élevés.

L'ensemble des données collectées par les acteurs principaux (comité de bassin, Agence de l'eau, CLD, GIP Loire estuaire, ...) a montré un consensus sur la nécessité de relever la ligne d'eau à l'échelle de la Loire armoricaine ; Sainte Luce en faisant partie.

Les objectifs recherchés sont le bon fonctionnement de l'hydrosystème ; la remise en eau des boires ; la limitation de l'érosion ; l'accès à certains ports de Loire.

Lors des rencontres scientifiques du GIP (Groupement d'Intérêt Public) Loire Estuaire il a été constaté une amorce du relèvement de la ligne d'eau depuis les années 1990. Ceci pourrait, entre autres, être la conséquence de l'élévation du niveau de la mer en aval qui va se poursuivre et s'accélérer (élévation de 0.26 à 0.98m d'ici 2100 selon les différents modèles de projection).

L'hypothèse plausible, non prise en compte actuellement, d'un arrêt des dragages de la Loire est également à prendre en compte. 20 millions d'euros par an y sont consacrés avec l'objectif de maintenir la circulation fluviale entre Nantes et Saint-Nazaire, alors que celle-ci, excepté le transport sur barge, pourrait être en diminution. Sans dragage, seule la navigation en barge serait maintenue et développée. Dans cette hypothèse, l'arrêt de dragage favoriserait l'élévation du niveau du lit de la Loire.

Avis CDL

➤ L'aménagement du seuil de Bellevue et le périmètre de protection des risques inondables

Depuis les aménagements réalisés sur la Loire le village de Bellevue n'a plus connu d'inondations importantes. Même si la culture des bords de Loire prend en compte les risques d'inondation, ceux-ci ne peuvent être accentués par les modifications à venir et des aménagements complémentaires sont à prévoir pour maintenir le statut actuel.

L'aménagement du seuil de Bellevue a surélevé le niveau de celui-ci d'un mètre avec la création d'aménagements en amont (épi, terrons, durts) pour ralentir les écoulements.

En remontant le seuil d'un mètre on a pris un risque calculé : l'homme propose puis agit mais la nature décide ! Les experts se sont déjà trompés par le passé dans leurs calculs et le résultat a été contraire aux objectifs : donc méfiance. Il ne faudrait pas que Bellevue soit, dans les années à venir, soit inondé comme avant : c'est un enjeu de sécurité pour ses habitants.

Il faut être vigilant sur l'impact des travaux projetés notamment avec l'objectif du relèvement de la ligne d'eau pouvant provoquer un risque d'inondation accrue à Bellevue. Une information transparente avec une concertation citoyenne est indispensable avant l'engagement des travaux tant sur le contenu des études préliminaires que sur le choix d'un scénario d'aménagement.

Une attitude constructive serait d'approfondir les débats pour en discuter avec les pilotes les aménagements prévus (VNF, Nantes Métropole, bureaux d'études, ...) pour en compenser les conséquences négatives pour les bords de Loire à Sainte Luce.

L'entretien des végétaux n'est pas suivi au niveau de l'évacuateur de crue, sous le pont de Bellevue et dans la prairie. De ce fait l'eau ne pourra pas s'évacuer.

Lors des derniers travaux la route a été rehaussée d'environ 60 cm associée à la balustrade sur le pont et à la glissière de sécurité : c'est un véritable barrage qui interdit le passage de l'eau. Il paraît indispensable de revoir la hauteur du pont construit sur la D337.

Il serait nécessaire de conserver dans un bon état d'entretien la voie montante le long de la villa Belle Rive pour qu'elle serve, en cas de crue, de voirie de stockage ou d'évacuation des véhicules des habitants de Bellevue ainsi qu'à une voirie d'accès pour les secours.

Il serait utile d'avoir un suivi de l'évolution du lit de la Loire après travaux sur le chenal.

L'absence de dérogation au périmètre de protection des risques inondables est à respecter avec aucune construction autorisée dans celui-ci.

Propositions CDL

▪ **Organiser (CDL avec la Bellevusienne) une réunion d'information sur les aménagements projetés par VNF du seuil de Bellevue (à élargir aux aménagements projetés du Pont de Bellevue voir paragraphe suivant) pour apporter toutes les informations sur les projets en cours et en mesurer les conséquences notamment sur le périmètre de protection des risques inondables**

- Interroger l'État et Nantes Métropole sur la bonne prise en compte des risques accrus d'inondation au regard des aménagements projetés, notamment du seuil.
- Demander à être informé des cahiers des charges des études préliminaires aux aménagements à réaliser pour le seuil et le pont de Bellevue. S'assurer de la prise en compte effective dans ces études de l'impact de ces aménagements sur l'environnement, les nuisances et pollutions pour les habitants de Bellevue, les risques inondables, ...
- Demander à être informé des conclusions des bureaux d'études responsables des études préliminaires aux aménagements à réaliser pour le seuil et le pont de Bellevue.
- Demander à ce que le CDL et la Bellevusienne soient invités aux réunions concernant les aménagements du seuil et du pont de Bellevue pour y apporter leurs expertises d'usage.

8 - Enjeu thématique : L'impact d'un niveau franchissements de la Loire à Bellevue et le périmètre de protection des risques inondables

Aménagements du périphérique-informations Philippe Audic

C'est la variante d'aménagement D qui a été retenue à la suite de la concertation publique organisée en 2016 Elle intègre un élargissement du pont de Bellevue. Les études à engager dès 2017 ont pour objectif de déterminer si le pont actuel peut supporter une 3ème voie.

Les opérations ci-dessous sont projetées.

Aménagement des complexes des deux franchissements de Loire de Cheviré et de Bellevue. La notion de complexe intègre les franchissements proprement dits et les sections situées en aval et en amont.

Pour le complexe de Cheviré : aménagement de voies auxiliaires d'entrecroisement dans le sens intérieur de la porte de Retz à la porte d'Atlantis et dans le sens extérieur, de la porte d'Atlantis à la porte de l'Estuaire. Sur le pont de Cheviré outre la voie auxiliaire d'entrecroisement : mise en place d'une gestion dynamique des voies afin de faciliter l'exploitation de la voie en cas d'incident.

Aménagement de la porte de Saint-Herblain.

Mise en place de régulation d'accès sur les portes en amont du pont de Cheviré : portes de Retz, de Grand-Lieu sur le périphérique intérieur en complément de celles déjà mise en place en périphérique extérieur sur les portes d'Armor, d'Atlantis, de Saint Herblain et de l'Estuaire.

Pour le complexe de Bellevue : aménagement d'une voie auxiliaire d'entrecroisement entre les portes d'Anjou et du Vignoble avec réalisation de bretelles directes d'accès au périphérique intérieur depuis le boulevard de la prairie de Mauves et l'A811.

Aménagement de voies auxiliaires d'entrecroisement sur le périphérique intérieur entre les portes de Carquefou et d'Anjou

Pour ces deux complexes, une attention particulière sera portée sur les conditions d'accès au périphérique des deux pénétrantes (RD723 pour Cheviré depuis la porte de Bouguenais et RN249 pour Bellevue depuis la porte du Vignoble).

Mise en oeuvre des pistes majeures environnementales.

Poursuite du projet SEXTAN (pour Système d'Exploitation du Trafic de l'Agglomération de Nantes) pour les équipements de base et les projets de gestion dynamique du trafic qui seront définis dans le cadre du SDAGT (Schéma Directeur d'Agglomération de Gestion de Trafic).

Amélioration du franchissement du périphérique pour les modes doux.

Une fois le parti d'aménagement validé par décision ministérielle, et dont le contenu sera mis à disposition du public sur le site Internet de la DREAL, le public et les acteurs locaux seront de nouveau consultés, dans le cadre des études préalables à la déclaration d'utilité publique des

aménagements définis comme prioritaires (opération par opération) :
- concertation publique au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme
- enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
- enquêtes liées aux autorisations environnementales (loi sur l'eau et espèces protégées)
Enquête parcellaire

Avis CDL

Le pont de Bellevue est saturé aux heures de pointe.
L'État, à la suite de la concertation publique organisée sur le périphérique en 2016, projette des aménagements du pont de Bellevue compte tenu de la saturation du trafic aux heures de pointe. Ces aménagements peuvent engendrer des nuisances certaines aux habitants de Bellevue (bruit, pollution,) mais aussi sur les zones à protéger et la biodiversité.

Un nouveau franchissement à Bellevue s'impose-t-il ? Par contre la sortie vers Cholet (sens nord-sud) est un véritable goulot d'étranglement à réaménager.

Le pont de Bellevue devrait être ouvert aux transports en commun comme cela se fait dans d'autres agglomérations. Les transports collectifs devraient pouvoir emprunter la bande d'arrêt d'urgence ce qui permettrait une liaison transport collectif Basse Goulaine - Sainte Luce et au-delà.

Le CDL et l'association Bellevusienne demandent à être informés et consultés sur les projets d'aménagement et dans un premier temps sur le contenu des études préliminaires à réaliser (*voir thème 8*).

Il faut dès à présent prévoir de limiter le bruit du périphérique pour les habitants de Bellevue.

Si le niveau d'eau était suffisant on pourrait aménager un passage pour traverser la Loire en barge ou en bateau.

Le périmètre de protection des zones inondables doit être conservé à l'état.

Vos propositions :

Voir thème 7 l'aménagement du seuil de Bellevue et le périmètre de protection des zones inondables.

9 - Une approche intercommunale Sainte Luce Thouaré Mauves et métropolitaine s'impose pour construire des projets partagés en lien avec les orientations Loire retenues par le conseil métropolitain

Rappel orientation métropolitaine 28 : Créer dans le cadre du PLUM 3 orientations d'aménagement et de programmation pour la Loire

3 Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) est - centre -ouest) vont être inscrites au PLUm actuellement en cours d'élaboration. Ces documents graphiques repèreront les fonctions et les occupations urbaines, les vues, les paysages et patrimoines, les continuités et les sites de projets des bords de Loire. Ils intégreront un ensemble d'analyses fournies par les acteurs du débat Loire comme par exemple le **schéma d'aménagement des rives de Loire** élaboré sur les communes de Saint-Herblain, Indre et Couëron. Ces outils graphiques seront un support pour poursuivre de façon cohérente et territorialisée le dialogue avec les communes et les habitants.
Un chapitre « rapport de la Loire avec le centre-ville historique » sera également inséré dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre-ville

Avis CDL

Sainte Luce, en s'appuyant sur les orientations arrêtées par Nantes Métropole pour la Loire et la préparation en cours du PLUM, peut utilement faire prendre en compte ses priorités et propositions pour la Loire en les regroupant dans un document à remettre à Nantes Métropole.

Un objectif de l'intercommunalité devrait être de mieux respecter encore la biodiversité tout au long de la Loire.

L'ensemble des thématiques abordées mérite également une concertation intercommunale de Sainte Luce à Mauves en liaison avec les organisations citoyennes et associations concernées. La municipalité de Sainte Luce pourrait en prendre l'initiative. Une expression partagée des 3 communes aurait sûrement un impact plus important auprès des décideurs.

Pour les itinéraires, les travaux sur le fleuve, l'approche touristique et économique, les démarches sont à engager en totale concertation avec l'État, Nantes Métropole, les communes mais aussi avec VNF.

Propositions CDL

▪ **Faire connaître les bords de la Loire par une communication intercommunale mutualisée avec la conception et la diffusion d'une documentation unique sur les 3 communes à destination du grand public et valorisant les bords de Loire : découverte du parcours dans sa globalité avec la diversité des paysages, de la faune et de la flore ; sentiers de randonnées balisés ; équipements structurants, informations pratiques ; ...**

▪ **Fédérer les acteurs concernés pour imaginer un projet global de valorisation des bords de Loire et créer une dynamique fédératrice par la mise en place d'un comité de pilotage associant tous les acteurs associatifs pour définir et porter un projet global sur les actions à engager (en liaison avec le projet d'actions concertées en faveur de la Loire et de l'estuaire initié par la région Pays de la Loire ?)**

▪ **Créer au sein de la Métropole « un parc naturel urbain (PNU) » entre la voie ferrée et la Loire associant les 4 communes de Nantes, Sainte-Luce, Thouaré et Mauves. C'est un territoire qui nécessite une gestion écologique très attentive avec une réglementation spécifique à définir dans le cadre du PLUM de l'urbanisme, de la mobilité, des continuités vertes et bleues. Cette proposition serait à intégrer dans l'OAP métropolitaine pour la Loire pour le secteur du pont de chemin de fer à Mauves.**

Ce PNU serait doté d'une gouvernance spécifique (élus + représentants des associations et des citoyens si) et d'un budget délégué pour conduire des actions d'animation et de valorisation de ce patrimoine naturel et culturel.

▪ **Organiser avec l'intercommunalité :**

- **une manifestation festive à l'occasion du 14 juillet qui se tiendrait une année sur 3 dans chaque commune, et pour Sainte Luce à Bellevue. Elle pourrait se conclure en soirée avec un feu d'artifice et un grand bal.**
- **un observatoire des oiseaux sur un lieu à déterminer le long de la Loire. Cet observatoire pourrait servir aux associations concernées des 3 communes**
- **des circuits guidés touristiques pour mieux connaître le patrimoine**
- **un entretien optimisé des bords de la Loire**

10 - Développer le débat citoyen

Le groupe Loire du CDL a permis à ses membres d'acquérir des informations et connaissances indispensables pour alimenter le débat citoyen.

C'est une mission première du CDL pour développer de l'intelligence collective et dépasser les propos convenus ou les débats réducteurs du « y a qu'à faut qu'on ».

C'est aussi la responsabilité première de chaque citoyen d'acquérir ces connaissances pour enrichir son expertise d'usage et apporter ses propositions sur les sujets qui font débat.

Le groupe Loire pourra utilement poursuivre ses travaux en auditionnant des élus de la Municipalité et de Nantes métropole ; des représentants de l'État, de VNF, du GIP Loir estuaire, ...

Avec leurs expertises d'usage les membres du groupe Loire ont, dans un calendrier réduit et contraint, formulé un grand nombre de propositions à soumettre, après échanges, à la Municipalité, à Nantes Métropole mais aussi à l'État, à VNF et plus largement à tous ceux concernés ou intéressés par la Loire.

Il sera important de suivre la prise en compte de ces propositions par les instances concernées mais aussi de les « porter à connaissance » des associations lucéennes.

Le CDL a capacité, en s'appuyant sur la délibération municipale le constituant, à faciliter ces initiatives. Pour ce faire le CDL pourrait créer un atelier Loire ouvert à tous ceux qui souhaiteraient y participer. Il pourrait être co animé par un représentant de la Bellevusienne, Au bord du fleuve et d' un membre du CDL.

Propositions CDL

- **Regrouper dans un document unique à remettre à Nantes Métropole l'ensemble des propositions à prendre en compte par Sainte Luce reposant sur les 30 orientations retenues par le conseil métropolitain pour la Loire**
- **Créer un atelier permanent Loire du CDL pour :**
 - continuer à acquérir les informations et connaissances nécessaires aux débats sur la Loire notamment en auditionnant des représentants de l'État, de VNF, de Nantes métropole et de la municipalité lucéenne sur les aménagements projetés pour le pont et le seuil de Bellevue
 - approfondir et suivre la prise en compte des propositions du groupe Loire au niveau des instances concernées (Municipalité, Nantes Métropole, État, VNF, ...)
 - développer le débat auprès des associations lucéennes, et plus largement des lucéens, sur toutes les questions relatives à la Loire.